



ETUDE DE L'ACCÈS À LA PROTECTION SOCIALE DES FEMMES EN MILIEU RURAL

NOTE DE SYNTHÈSE



**FRIEDRICH NAUMANN
STIFTUNG** Für die Freiheit.

Tunisia & Libya



1

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Cette étude sur « les barrières d'accès des femmes en milieu rural à la protection sociale », s'inscrit dans le cadre du programme « Rifeya » qui est réalisé dans six gouvernorats de la Tunisie à savoir Bizerte, Mahdia, Jendouba, Siliana, Kasserine et Sidi Bouzid. Elle se réalise dans un contexte assez spécifique marqué par la montée des effets de la pandémie de la COVID 19 dans les deux milieux urbain et rural.



L'objectif de la mission consiste à apporter une meilleure compréhension des défis, des contraintes et des opportunités pouvant éclairer la décision sur l'amélioration des conditions d'accès des femmes vivant en milieu rural à la protection sociale, ceci, face aux risques pouvant aggraver la vulnérabilité de cette catégorie sociale vivant dans des conditions précaires.



L'ÉTUDE VISE À :

- Réaliser une cartographie dynamique des acteurs clés qui interviennent, eu égard à leurs compétences et leurs missions, dans l'accès des femmes en milieu rural à la protection sociale.
- Identifier les facteurs et les déterminants de l'accès à la protection sociale et esquisser les premières contraintes qui permettent d'identifier les barrières à la protection sociale.
- Identifier et modéliser les étapes que doivent franchir les femmes en milieu rural pour accéder à la protection sociale.
- Identifier les obstacles empêchant l'accès des femmes à la protection sociale en milieu rural.
- Proposer des recommandations et identifier les priorités d'action pour Médecins du Monde en Tunisie, en lien avec cette thématique.

2

ACTEURS ET FACTEURS DÉTERMINANT L'ACCÈS DE LA FEMME À LA PROTECTION SOCIALE

Est considéré comme **acteur** clé dans cette étude, l'institution ou la structure qu'elle soit officielle ou non-officielle centrale ou locale, qui intervient, à travers des missions, des programmes ou des agents à impacter d'une manière directe ou indirecte la protection sociale des femmes en milieu rural.

La cartographie des acteurs élaborée à partir de la mesure des rapports d'influence et de domination, montre que l'Etat au travers de ses structures centralisées et décentralisées, demeure l'acteur public principal de la protection sociale, ce qui n'exclut pas le rôle joué par les Organisations de la Société Civile (OSC), les Organisations Non-Gouvernementales (ONG) et les bailleurs de fonds dans l'appui financier et technique.

En dépit de la portée des acteurs institutionnels notamment le ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, le ministère des Affaires Sociales (MAS), le ministère de la Santé, le ministère des Affaires de la Femme et de la Famille (MAFF) et l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (l'UTAP), la précarité du système économique rural laisse apparaître sur la scène de l'action le transporteur informel.

Ce courtier de l'emploi informel en milieu rural, s'il offre une protection parallèle aux femmes, accentue cependant leur ségrégation et les expose aux différentes formes d'exploitation, de maltraitance et de violence.



Les **facteurs** déterminant l'accès à la protection sociale sont d'ordre culturel, structurel, social et institutionnel. Ils peuvent être synthétisés comme suit :

Facteur 1

Précarité des activités et des conditions au travail :

des travailleurs dans les secteurs de l'agriculture, la relation professionnelle entre les femmes et les exploitants agricoles est quasi-absente. La femme continue à exercer un travail précaire et saisonnier dans plusieurs exploitations et à des rythmes discontinus. Ce contexte explique l'inscription de la majorité des exploitants dans ce système informel qui accentue la ségrégation et l'exploitation des femmes.



Facteur 2

Accès au transport :

Malgré la promulgation du décret gouvernemental n° 2020-724 relatif au transport des travailleurs agricoles, la situation ne s'est pas améliorée et les transporteurs clandestins continuent à exercer en dehors de tout contrôle strict de l'Etat.



Facteur 3

Mutations du ménage en milieu rural et accès au logement adéquat :

L'évolution des ménages et l'accès difficile au foncier et à l'emploi, ont réduit les chances des femmes d'accéder à un logement décent. Il va sans dire que l'accès au logement en milieu rural n'est pas une priorité des pouvoirs publics. Les programmes de logement sont plutôt orientés vers les villes où la demande est excessive. Pour les jeunes vivant la précarité et faisant face à la discrimination, la **migration** dans les différents sens (interne ou externe) se présente comme une alternative pour un avenir meilleur.

Facteur 4

Prise de conscience à l'égard de l'accès à la couverture sociale

La couverture sociale n'est pas considérée comme une priorité. Elle est souvent synonyme de dons ou de pensions accordées gratuitement par l'Etat sans contribution de la part du bénéficiaire. Cette représentation qui rappelle l'Etat providence et paternaliste, domine l'esprit des femmes en milieu rural et conduit à la mise en question des démarches d'affiliation aux régimes contributifs de sécurité sociale notamment celui reconnu par «Ahmini»¹.



Facteur 5

Répertoire des valeurs et structure socio-culturelle :

De par le faible niveau d'instruction et l'analphabétisme, les jugements de valeurs et les idées stéréotypées à domination masculine, continuent à marquer la société traditionnelle. Le statut de la femme dans le ménage prend différentes configurations : de la transposition des rôles, à la domination, à l'exploitation et la violence.



Facteur 6

Accès aux services de soins et de santé :

Les facteurs déterminant l'accès aux soins de santé sont d'ordre structurel et culturel. Ils se résument, entre autres, à : l'absence d'un service de qualité dans les Centres de Santé de Base (CSB) et les hôpitaux de circonscriptions ; la faible prise de conscience de l'importance de la santé maternelle et la priorité accordée au travail ; l'absence d'une éducation sexuelle au sein de la famille vivant en milieu rural ; la faible accessibilité des services de santé causée par le mauvais état de l'infrastructure et les problèmes de transport.

¹ Il s'agit d'un acteur privé qui intervient en tant que partenaire de l'Etat en matière d'accès à la sécurité sociale des femmes exerçant des activités informelles. C'est à la suite de la promulgation du décret n°379-2019 modifiant la loi n°2002-32 relative au régime de sécurité sociale pour certaines catégories de travailleurs dans les secteurs agricoles et non agricoles, qu'une convention de partenariat a été signée entre la Startup «Ahmini» et l'Etat et qui a accordé à cette dernière la mission de faciliter l'accès numérique des femmes en milieu rural à la couverture sociale.



Facteur 7

Vulnérabilité sociale et sanitaire et exposition aux risques :

Ces risques sont causés soit par les aléas naturels ou par l'action anthropique. Leurs effets directs ou indirects peuvent être ressentis sur la santé des femmes ou sur leur statut social et économique.

Facteur 8

Gouvernance de la protection sociale et systèmes de communication :

Ce facteur transversal est d'une importance capitale dans la mise en place d'un système de protection qui favorise la légitimité des interventions, garantit la transparence des relations, et négocie d'une manière participative les interventions en faveur des femmes en milieu rural. Il intervient comme régulateur des conflits et facilite la mise en synergie des acteurs et leurs programmes.



3

ETAPES ET BARRIÈRES DE L'ACCÈS À LA PROTECTION SOCIALE DE LA FEMME EN MILIEU RURAL

La modélisation systémique et factorielle (Analyse des Composantes Principales ACP) des étapes de l'accès à la protection sociale a permis de dégager quatre étapes déclinées sur onze sous-étapes.



Ordre	Etape	Sous-étapes correspondantes
1	Education, sensibilisation et planification maîtrisée	Education et réduction de l'analphabétisme
		Sensibilisation et information (Autonomisation sociale)
		Planification maîtrisée (base de données, projets réalistes, suivi-évaluation)

2	Autonomisation économique, commercialisation, formation-accompagnement	Autonomisation économique et financière
		Commercialisation des produits locaux artisanaux et des produits de terroir (Marketing territorial)
		Formation et accompagnement

3	Adéquation des textes, allègement des procédures et accès aux soins de santé	Adéquation du cadre juridique et concrétisation des textes et des institutions
		Allègement des procédures (accès aux crédits, accès à la sécurité sociale)

4	Institutionnalisation du transport de la femme et désenclavement des zones rurales	Institutionnalisation des modes de transport des femmes en milieu rural
		Désenclavement des milieux ruraux (accès aux infrastructures et réseaux)

Afin de donner plus de visibilité au positionnement des barrières dans le processus de décision sur l'accès à la protection sociale, les obstacles sont répartis par étapes et sous-étapes. La nature de l'obstacle est mentionnée d'une manière systématique et répertoriée suivant la typologie des barrières. Les obstacles transversaux (culturels, structurels, institutionnels, etc.) sont cités à différentes sous-étapes, ceci dans le but de faciliter la lecture croisée entre barrières et étapes et de renvoyer aux causalités et aux risques possibles.

Barrière/Obstacle par étape (Selon typologie)



SCult : Socio-culturelles et éducatives



ICom : Systèmes d'information et stratégies de communication



Struc : Structurelles



EcoFi : Economiques et financières



Poli : Politiques



Trans : Obstacle Transversal



TOrg : Techniques et organisationnelles



LegInsti : Législatives et institutionnelles

ETAPE 1 :

EDUCATION, SENSIBILISATION ET PLANIFICATION MAÎTRISÉE

SOUS-ÉTAPE 1.1 :

EDUCATION ET RÉDUCTION DE L'ANALPHABÉTISME

NATURE DE L'OBSTACLE

- Vulnérabilité du profil socio-démographique et économique des femmes (analphabétisme, vieillissement, ménages nombreux et élargis, cohabitation, déperdition scolaire, jeunes diplômés en situation de chômage, personnes portant des handicaps, sans revenu fixe, logement rudimentaire).

SCult
Trans

- Jugements et stéréotypes : répertoire de valeurs spécifiques.

SCult
Trans

- Canaux de communication dominés par l'homme et influencés par les liens de parenté («Arch» Section tribale ou Chef de Douar (Section d'habitation à caractère rural au sein d'un secteur administratif) (exemple de Chorbène à Mahdia).

ICom
Trans

- Accès difficile à l'information qui est bloquée au niveau des acteurs régionaux notamment les Commissariats Régionaux au Développement Agricole (CRDA) et les directions régionales (femmes non informées des programmes centraux ou régionaux).

ICom
Trans

- Absence de bases de données spécialisées, fiables, concertées et interactives sur les femmes (information segmentaire disponible auprès de différents intervenants).

ICom
Trans

- Manque de confiance et de transparence entre administration régionale et associations locales (Exemple CRDA Siliana et associations locale).

ICom
Trans

- Enclavement des zones rurales et infrastructures inadaptées, ce qui accentue la marginalisation des femmes (pistes rurales impraticables, accès difficile aux transports publics, difficultés d'accéder aux services de soins, administrations, commerces, éducation, etc.).

Struc
Trans

- Absence de coordination interne et externe (au sein des institutions et entre institutions et établissements publics). Une coordination non formalisée mais qui s'opère dans des réseaux personnels et informels

TOrg
Trans

SOUS-ÉTAPE 1.2 :

SENSIBILISATION ET INFORMATION (AUTONOMISATION SOCIALE)

- Accès difficile à la formation et à l'accompagnement outre la réticence des femmes à aller chercher l'information.
- Faible culture entrepreneuriale (l'appropriation des projets par les femmes et le ménage n'est pas toujours garantie).
- Réticence à l'égard de l'adhésion des femmes aux associations locales et aux Groupement de Développement Agricole (GDA) et l'absence de l'esprit d'équipe.
- Faible culture de la sécurité sociale qui est souvent synonyme de contrôle fiscal et de méfiance à l'égard de l'exercice de la «Police Sociale/fiscale» de l'Etat.
- Prise de conscience des droits des femmes quasi-absente.

SCult

SCult

SCult

SCult

SCult

SOUS-ÉTAPE 1.3 :

PLANIFICATION MAÎTRISÉE

- Absence de bases de données spécialisées, fiables, concertées et interactives sur les femmes (information segmentaire disponible auprès de différents intervenants).
- Manque de confiance et de transparence entre administrations régionales et associations locales (Exemple CRDA Siliana et associations locales).
- Centralité des décisions en rapport avec les programmes de protection sociale des femmes : manque d'implication de l'échelle régionale et locale.
- Absence de coordination interne et externe (au sein des institutions et entre institutions et établissements publics).
- Ressources humaines et moyens logistiques régionaux insuffisants.
- Démarches inappropriées de planification et de développement local et faible faisabilité des programmes.
- Interventions sectorielles et chevauchements entre programmes et projets publics face à la complexité de l'approche d'intégration et de protection des femmes en milieu rural.
- Esprit de partenariat public-privé peu enraciné et conflits de compétences entre acteurs (Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), MAS, et la startup Ahmini).
- Ambiguïté terminologique et absence d'un cadre unifié pour les stratégies d'intervention sur les femmes en milieu rural.
- Faible interaction et coordination insuffisante entre acteurs locaux régionaux et centraux.
- Absence de savoir-faire chez les jeunes associations en matière de formulation et de montage des projets associatifs et leurs faibles compétences techniques en matière de réseautage et de mobilisation de fonds.

ICom
Trans

TOrg
Trans

TOrg

TOrg
Trans

TOrg
Trans

TOrg

TOrg

TOrg

TOrg

TOrg

TOrg



- Contexte de méfiance dans lequel s'opérationnalisent les projets : manque de confiance entre administrations locales et associations, et conflits de positionnement nourris par l'appartenance parentale ou tribale.

TOrg

- Manque de communication entre associations locales et difficultés de construire des coalitions sur des projets associatifs.

TOrg

- Budgets limités des programmes par rapport aux coûts globaux des projets ruraux (coûts de gestion, de fonctionnement, acquisition de la matière première pour les projets artisanaux et les projets d'élevage, accompagnement).

EcoFi

- Investissements publics qui ne valorisent pas les potentialités locales, n'encouragent pas la création des activités génératrices de revenus avec un faible impact sur les filières de production.

EcoFi

- Des partis politiques au pouvoir rarement engagés dans la résolution des problèmes des femmes en milieu rural.

Poli
Trans

- Récupération politique de certains projets (l'exemple de «Ahmini») comme barrière à la crédibilité et aux rapports de confiance entre administration d'une part, (MAS, CNSS, MAFF, gouverneurs, délégués, etc.), femmes et société civile, d'autre part.

Poli
Trans

- Conflits d'intérêts et de pouvoir entre sections syndicales et partisans de partis politiques au sein des administrations publiques régionales.

Poli
Trans



ETAPE 2 :

AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE, COMMERCIALISATION, FORMATION-ACCOMPAGNEMENT

SOUS-ÉTAPE 2.1 :

AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

- Faible implication/contribution des femmes et des ménages dans les projets (l'adhésion se fait faute d'alternative, ce qui explique l'échec de plusieurs projets et leur abandon dès les premiers mois).

SCult

- Accès difficile à la propriété du sol (Jendouba et Sidi Bouzid).

SCult

- Jugements et stéréotypes : répertoire de valeurs spécifiques.

SCult
Trans

- Exploitation des femmes par les ménages et les acteurs de l'environnement immédiat (les exploitants agricoles, les transporteurs clandestins, les membres du ménage, les parents, etc.).

SCult

- Dépendance financière des femmes aux hommes (père, époux, fils, grands-pères, beaux-pères, exploitants agricoles, etc.) et difficulté de s'engager dans un travail permanent, et donc de payer d'une manière régulière ses cotisations.

EcoFi

- Réticence à l'égard de l'adhésion des femmes aux associations locales et aux Groupements de Développement Agricole (GDA) et l'absence de l'esprit d'équipe.

SCult

- Système économique rural dominé par des modes informels de transport et d'emploi.

Struc

- Ambiguïté des lois et caractère peu opératoire des textes notamment la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et la loi sur le transport des travailleurs en milieu rural.

LegInsti

- Bureaucratie et complexité des procédures d'accès aux crédits et aux systèmes d'affiliation à la sécurité sociale (Difficultés de constituer des dossiers d'affiliation pour des femmes analphabètes ou habitant dans des zones excentrées).

LegInsti

SOUS-ÉTAPE 2.2 :

COMMERCIALISATION DES PRODUITS LOCAUX ARTISANAUX ET DES PRODUITS DE TERROIR (MARKETING TERRITORIAL)

- Contexte de méfiance dans lequel s'opérationnalisent les projets : manque de confiance entre administrations locales et associations, et conflits de positionnement nourris par l'appartenance parentale ou tribale.

TOrg

- Manque de communication entre associations locales et difficultés de construire des coalitions sur des projets associatifs.

TOrg

- Insolvabilité des femmes et leur faible capacité financière pour intégrer un régime contributif de sécurité sociale (ou encore un programme public de logement social).

EcoFi

- Lobbying et monopoles exercés sur des filières entières de production (laitière, huiles essentielles, céramique).

EcoFi

- Résistance/réticence des syndicats patronaux notamment l'UTAP et l'UTICA à l'égard des solutions pouvant réduire leur marge de manœuvre par rapport l'emploi des femmes.

Poli

- Enclavement des zones rurales et infrastructures inadaptées, ce qui accentue la marginalisation des femmes (pistes rurales, accès difficile au transport public, difficultés d'accéder aux services de soins, administrations, commerces, éducation, etc.).

Struc

- Commercialisation difficile des produits artisanaux locaux et de terroir. Cette situation s'est aggravée à cause de la COVID-19 qui a réduit la demande sur le marché.

Struc

- Concurrence des produits importés au détriment des produits artisanaux locaux.

EcoFi

- Jugements et stéréotypes : répertoire de valeurs spécifiques : le travail dans l'informel est le principe, banalisation de la violence à l'égard des femmes, hostilité masculine à l'égard des déplacements des femmes pour vendre les produits artisanaux et agricoles dans les souks (marchés) hebdomadaires à Mahdia.

SCult
Trans



SOUS-ÉTAPE 2.3 :

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

- Accès difficile à la formation et à l'accompagnement outre la réticence des femmes à y adhérer.
- Canaux de communication dominés par les hommes et influencés par des liens de parenté («Arch» Section tribale ou Chef de Douar (Section d'habitation à caractère rural au sein d'un secteur administratif) (exemple de Chorbène à Mahdia).
- Accès difficile à l'information qui est bloquée au niveau des acteurs régionaux notamment les Commissariats Régionaux au Développement Agricole (CRDA), et les directions régionales (femmes non informées des programmes centraux ou régionaux).

SCult

ICom
Trans

ICom
Trans



ETAPE 3 :

ADÉQUATION DES TEXTES, ALLÈGEMENT DES PROCÉDURES ET ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

SOUS-ÉTAPE 3.1 :

ADÉQUATION DU CADRE JURIDIQUE ET CONCRÉTISATION DES TEXTES ET DES INSTITUTIONS

- Ambiguïté des lois et caractère peu opératoire des textes notamment la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire et la loi sur le transport des travailleurs en milieu rural.
- Système de couverture sociale peu transparent et conflits de programmes (solidarité sociale et gratuité via «la loi Amen social» contre sécurité sociale contributive à travers les stratégies d'autonomisation de type «Ahmini»).
- Des partis politiques au pouvoir rarement engagés dans la résolution des problèmes des femmes en milieu rural.
- Récupération politique de certains projets (l'exemple de «Ahmini») comme barrière à la crédibilité et aux rapports de confiance entre administration d'une part, (MAS, CNSS, MAFF, gouverneurs, délégués, etc.), femmes et société civile, d'autre part.
- Conflits d'intérêts et de pouvoir entre sections syndicales et partisans de partis politiques au sein des administrations publiques régionales (le cas de Siliana).
- Résistance/réticence des syndicats patronaux notamment l'UTAP et l'UTICA à l'égard des solutions pouvant réduire leur marge de manœuvre par rapport à l'emploi des femmes.

LegInsti

LegInsti

Poli
Trans

Poli
Trans

Poli
Trans

Poli

SOUS-ÉTAPE 3.2 :

ALLÈGEMENT DES PROCÉDURES (ACCÈS AUX CRÉDITS, ABORDABILITÉ, ACCÈS À LA SÉCURITÉ SOCIALE)

- Esprit de partenariat public-privé peu enraciné et conflits de compétences entre acteurs (CNSS, MAS, Startup Ahmini).
- Fracture numérique et accès difficile aux réseaux et aux programmes (inscription à travers les plateformes numériques, enquêtes à distances, affiliation et paiement des cotisations en ligne).
- Bureaucratie et complexité des procédures d'accès aux crédits et aux systèmes d'affiliation à la sécurité sociale (Difficultés de constituer des dossiers d'affiliation pour des femmes analphabètes ou habitant dans des zones excentrées).
- Absence de coordination interne et externe (au sein des institutions et entre institutions et établissement publics). Une coordination non formalisée mais s'opère dans des réseaux personnels et informels.

TOrg

Struc

LegInsti

TOrg



- Dépendance financière des femmes aux hommes (père, époux, fils, grands-pères, beaux-pères, exploitants agricoles, etc.) et difficulté de s'engager dans un travail permanent, et donc de payer d'une manière régulière ses cotisations.

EcoFi

- Résistance/réticence des syndicats patronaux notamment l'UTAP et l'UTICA à l'égard des solutions pouvant réduire leur marge de manœuvre par rapport l'emploi des femmes.

Poli

SOUS-ÉTAPE 3.3 :

ACCÈS AUX SERVICES DE SOINS SANTÉ

- Niveau éducatif et culturel qui réduit les chances d'accès aux services de soins (ne pas être informé des campagnes de : dépistage, vaccination, suivi, Santé Sexuelle et Reproductive (SSR), continuité des protocoles de traitement et prise de contact avec le médecin référent, etc.).
- Canaux de communication dominés par les hommes et influencés par les liens de parenté.
- Accès difficile à l'information qui est bloquée au niveau des acteurs régionaux notamment les Commissariats Régionaux au Développement Agricole, et les directions régionales (femmes non informées des programmes centraux ou régionaux).
- Enclavement des zones rurales et infrastructures inadaptées, ce qui accentue la marginalisation des femmes (pistes rurales impraticables, accès difficile au transport public, difficultés d'accéder aux services de soins, administrations, commerces, éducation, etc.).
- Centralité des politiques sanitaires et chevauchement entre plusieurs stratégies sectorielles.
- Système de couverture sociale peu transparent et conflits de programmes (solidarité sociale et gratuité via «la loi Amen social» contre sécurité sociale contributive à travers les stratégies d'autonomisation de type «Ahmini»).

SCult

ICom
Trans

ICom
Trans

Struc
Trans

TOrg

LegInsti

ETAPE 4 :

INSTITUTIONNALISATION DU TRANSPORT DE LA FEMME ET DÉSENCLAVEMENT DES ZONES RURALES

SOUS-ÉTAPE 4.1 :

INSTITUTIONNALISATION DES MODES DE TRANSPORT DES FEMMES EN MILIEU RURAL

- Système économique rural dominé par des modes informels de transport et d'emploi.
- Ambiguïté des lois et caractère peu opératoire des textes notamment la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire et la loi sur le transport des travailleurs en milieu rural.
- Exploitation des femmes par le ménage et les acteurs de l'environnement immédiat (les exploitants agricoles, le transporteur clandestin, les membres du ménage, les parents, etc.).
- Résistance locale à l'égard de la régularisation des modes d'emploi et de transport (de la part des transporteurs clandestins, des exploitants agricoles, et des femmes elles-mêmes faute de voir ses besoins financiers urgents satisfaits).
- Institutions publiques qui ne jouent pas convenablement leur rôle en matière de contrôle et de régulation (ministère de l'Intérieur par rapport au transport clandestin, ministère de la Justice, Ministère des Affaires Sociales par rapport à l'emploi informel des femmes, Ministère des Affaires la Femme et de la Famille par rapport aux violences à l'égard de la femme, etc.).
- Résistance/réticence des syndicats patronaux notamment l'UTAP et l'UTICA à l'égard des solutions pouvant réduire leur marge de manœuvre par rapport à l'emploi des femmes.

Struc
Trans

LegInsti

SCult

SCult

LegInsti

Poli

SOUS-ÉTAPE 4.2 :

DÉSENCLAVEMENT DES MILIEUX RURAUX (ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX)

- Enclavement des zones rurales et infrastructures inadaptées, ce qui accentue la marginalisation des femmes (pistes rurales, accès difficile au transport public, difficultés d'accéder aux services de soins, administrations, commerces, éducation, etc.).
- Fracture numérique et accès difficile aux réseaux et aux programmes (inscription sur des plateformes numériques, enquêtes à distances, affiliation et paiement des cotisations en ligne).
- Des partis politiques au pouvoir rarement engagés dans la résolution des problèmes des femmes en milieu rural.

Struc

Struc

Poli



4

RECOMMANDATIONS

Les recommandations sont formulées autour de cinq orientations stratégiques qui visent à :

- Contextualiser les démarches de planification et de programmation des projets d'autonomisation
- Développer les dispositifs d'observation et d'information sur les femmes en milieu rural
- Renforcer les compétences féminines et développer le savoir-faire local en milieu rural.
- Intégrer les acteurs informels et développer les structures de l'économie sociale et solidaire.
- Mettre en cohérence les enjeux des acteurs et renforcer les initiatives de partenariat.



CONTEXTUALISER LES DÉMARCHES DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION DES PROJETS D'AUTONOMISATION



- Adapter les méthodes de planification des projets et des programmes aux contextes et aux besoins des femmes en milieu rural (Mettre en place des critères d'éligibilité réalistes et applicables).
- Adopter les démarches locales participatives dans la mise en place des stratégies et des programmes d'intervention sur les femmes et les ménages en milieu rural.
- Orienter les programmes publics vers la fixation des femmes dans leurs territoires (à travers des projets à domicile).
- Impliquer les acteurs régionaux et locaux dans le choix des projets et la prise de décision.
- Orienter les projets vers les ménages et pas uniquement vers les femmes
- Accompagner les bénéficiaires de projets dans leurs milieux et consolider les dispositifs de suivi-évaluation.
- Evaluer l'impact des projets au niveau régional et local.
- Renforcer l'adhésion des femmes dans les projets d'autonomisation.
- Inscrire la protection des femmes en milieu rural dans les plans d'action et les programmes des conseils municipaux (à travers les commissions municipales « Femme et famille »).
- Renforcer les ressources humaines et techniques des administrations locales et régionales concernées (faibles effectifs/compétences par rapports aux besoins : dispositif de gestion, de mise en œuvre et de suivi-évaluation, de capitalisation).

Recommandations pour le type de projets à développer dans les zones étudiées

- Des projets hors sol et sans contraintes d'accès des femmes à la propriété. (Apiculture, séchage, élevage à Sidi Bouzid, agriculture biologique, fromageries, valorisation de la cire d'abeille et des produits de ruches, produits cosmétiques des plantes, transformation des produits agricoles et laitiers à Jendouba- Balta Bou Aouane).
- Le e-commerce pour le marketing des produits, comme alternative mais nécessite une assistance technique en faveur des femmes (rôle des associations locales et des Start-up).
- Des projets à domicile (cuisine, pâtisserie artisanale tissage, céramique à Bizerte et Mahdia, la Cellulose à Kasserine) sans contraintes d'accès à la matière première.



DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS D'OBSERVATION ET D'INFORMATION SUR LES FEMMES EN MILIEU RURAL (FMR)



- Mettre en place des bases de données spécialisées, unifiées, fiables, concertées et interactives entre les acteurs ;
- Cartographier le potentiel local, les filières de production, les chaînes de valeurs et les métiers des FMR susceptibles d'être référencés et valorisés à travers les acteurs et leurs programmes (Etat, collectivités locales, bailleurs de fonds étrangers, associations et ONG, secteurs privés, etc.).
- Réduire la fracture numérique pour l'accès à l'information et aux programmes (éducation, autonomisation, sécurité sociale : «Amen Social», «Ahmini», etc.).
- Développer les systèmes d'information et de communication en faveur des femmes (systèmes de sécurité sociale, programmes publics, projets, formations, plateforme interactive, etc.).
- Unifier les concepts et les définitions sur les femmes en milieu rural pour tous les acteurs (une nomenclature de l'action sur les FMR) : types d'activité selon exploitation, nature de l'activité, etc.).
- Mettre en place une structure institutionnelle unique pour la communication avec les femmes (structure qui serait composée des représentants de tous les ministères concernés).
- Mettre en place des stratégies de communication interne et externe en faveur des ménages en milieu rural en rapport avec leur environnement immédiat (femmes, hommes, enfants, associations, proches dans le secteur, le douar, El Arch...).
- Formuler un manuel méthodologique et procédural pour les programmes et les projets de protection sociale des femmes en milieu rural.

RENFORCER LES COMPÉTENCES FÉMININES ET DÉVELOPPER LE SAVOIR-FAIRE LOCAL EN MILIEU RURAL



- Lutter contre l'analphabétisme, la déperdition et l'échec scolaire.
- Sensibiliser les femmes à leurs droits et aux rôles des institutions et des structures de soutien.
- Sensibiliser les femmes à l'importance de prendre soin de leur santé, à l'hygiène et aux risques de l'usage des pesticides.
- Faciliter l'accès des femmes aux centres d'écoute des femmes victimes de violence dans les zones rurales quand ils existent.
- Consolider le savoir-faire local des femmes (construire sur l'existant).
- Développer les programmes d'éducation sexuelle pour les femmes et les hommes.
- Mettre en place un plan de consolidation des compétences ciblant les femmes en milieu rural et les acteurs (exploitants agricoles, syndicats, délégués et omdas, administrations techniques régionales et locales).
- Mettre en place des programmes de formation orientés vers les filières de productions locales avec des formations itinérantes et diplômantes.

Type de formation à programmer :

- Sensibilisation aux droits d'accès à la protection pour les femmes victimes de violence, (le droit à une assistance juridique, les possibilités d'accès aux centres d'écoute, etc.).
- Sensibilisation aux conditions au travail, à la rémunération, à l'égalité et à la maltraitance.
- Sensibilisation et information sur les régimes de sécurité sociale et le type de services offerts aux femmes dans chaque régime.
- Des sessions de formations sur l'autonomisation sociale, la santé maternelle pour les femmes et les hommes.
- Prise de contact avec l'environnement extérieur, la communication et la prévention des risques de délinquance, de déperdition scolaire, d'émigration clandestine.
- Les Micro-crédits et la gestion financière des petits projets à caractère rural.
- Formation et sensibilisation sur l'utilisation des pesticides et des produits chimiques (gestes barrières).
- Transformation des produits agricoles et laitiers (Jendouba).
- Développement de stratégies de ménages : former les femmes et les hommes au dialogue et à résolution des conflits dans le ménage, prise de parole, (Jendouba).

Il convient d'insister sur l'importance du cadre dans lequel s'organise les formations : sont recommandés :

- Les formations itinérantes ou de proximité à organiser au sein des sections territoriales (douars) en évitant d'inviter des femmes à des formations d'une durée longue, ce qui risque de créer des problèmes au sein du ménage (souvent élargi). Ceci outre les problèmes de transport rural quasi-absent au-delà de 14h00 (il convient donc d'organiser des formations d'une demi-journée et de préférence le matin).
- Les ateliers locaux et de proximité pour les femmes dans leurs territoires locaux (lorsqu'il s'agit de les initier au rôle de Groupement de Développement Agricole, ou de les former sur les techniques agricoles ou artisanales).
- Les formations dans le cadre d'un noyau familial réunissant tous les membres du ménage.
Les formations peuvent concerner aussi bien les femmes que les acteurs en milieu rural (exploitants agricoles, GDA, Associations, syndicats, omdas, transporteurs).



INTÉGRER LES ACTEURS INFORMELS ET DÉVELOPPER LES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Introduire l'agriculture informelle et le secteur du transport clandestin dans le cycle de l'économie rurale.
- Encourager la construction des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), Groupements de Développement Agricole (GDA), Sociétés Mutuelles de Service Agricole (SMSA) et l'adhésion des femmes à ces structures.
- Encourager la création des associations spécialisées dans le travail en milieu rural sur les problèmes des femmes (Santé, hygiène, hygiène dans les écoles et club).
- Adapter la loi sur l'ESS aux spécificités économiques et géographiques des régions, ce qui nécessite la mise en place d'un plan de négociation entre toutes les parties prenantes notamment l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP) et l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA).
- Faciliter la commercialisation des produits agricoles et artisanaux. Ceci nécessite de :
 - Multiplier les points de vente et faciliter leur accès.
 - Développer les foires locales et prendre en charge les femmes pour qu'elles puissent y participer.
 - Désenclaver les zones par l'amélioration des infrastructures de liaison (protections contre les catastrophes, accès aux équipements, commercialisation des produits).

METTRE EN COHÉRENCE LES ENJEUX DES ACTEURS ET RENFORCER LES INITIATIVES DE PARTENARIAT



- Mettre en cohérence les interventions et les programmes (unifier les stratégies, les enjeux et les objectifs) de tous les partenaires.
- Mettre en synergie les approches dans le cadre d'un plan territorial local avec des dispositifs locaux spécifiques aux contextes (valoriser le potentiel local).
- Consolider les rapports de confiance et de partenariat entre administrations régionales/locales acteurs locaux et associations (transparence).
- Développer les initiatives de partenariat entre acteurs publics, privés, Unions syndicales et associations autour des projets locaux ciblant les FMR.
- Réviser le rôle de l'Office National de la Famille et des Populations (ONFP) (femmes et filles en milieu rural) en matière de planning familial, d'éducation sexuelle, de santé sexuelle et reproductive, d'offre de service de proximité en faveur des femmes dans les zones rurales et les zones frontalières.



Nous tenons à remercier :

La Fondation Friedrich Naumann pour la liberté

Les membres de Médecins du monde Belgique-mission Tunisie ainsi que l'équipe Rifeya

Les acteurs locaux et centraux, les associations et OSC ainsi que les femmes ayant participé aux focus groups sur les 6 régions concernées

Les directeurs des locaux qui nous ont accueillis

Toutes les personnes ayant participé de près ou de loin à la réalisation de cette étude

Nos remerciements les plus chaleureux à Nejma et Faouzia.

